



DEMANDE REGROUPANT DIVERS PERMIS DÉLIVRÉS AU TITRE DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

ACTIVITÉS AUXQUELLES PARTICIPENT 9 PERSONNES OU MOINS

Le présent formulaire ne sert que pour les activités auxquelles participent 9 personnes ou moins. Autrement, il faut remplir le formulaire *Demande regroupant divers permis délivrés au titre de la Loi sur l'environnement (activités auxquelles participent 10 personnes ou plus)*.

- La personne qui présente la demande doit :
 - bien connaître le *Règlement sur les émissions atmosphériques*, le *Règlement sur les déchets solides* et le *Règlement sur les déchets spéciaux* pris en application de la *Loi sur l'environnement* du Yukon;
 - remplir toutes les parties du formulaire qui la concerne en lettres détachées ou à l'ordinateur;
 - signer à la dernière page;
 - joindre tous les documents requis.
- Une inspection pourrait avoir lieu avant qu'un permis soit délivré.
- D'autres renseignements pourraient être demandés.
- Des droits pour l'examen technique peuvent être exigés avant la délivrance du permis.

Important : Le présent formulaire regroupe les exigences indiquées dans les formulaires de demande de permis pour émissions atmosphériques, pour déchets solides et pour déchets spéciaux à respecter lors des activités généralement entreprises dans les petites exploitations commerciales ou industrielles (comme les exploitations de placers). Il n'est pas destiné à une utilisation universelle et n'est fourni qu'à des fins de commodité. La Direction de la protection et de l'évaluation environnementales se réserve le droit de demander des renseignements additionnels.

Il revient au demandeur d'obtenir tous les permis requis pour ses activités, conformément à la *Loi sur l'environnement* et aux autres lois et règlements applicables.

Prière de lire attentivement et de remplir toutes les parties du formulaire. Joindre des feuilles au besoin.

Partie 1.0 – Coordonnées et renseignements sur le lieu d'exploitation

Le demandeur est la personne physique ou morale titulaire du permis. Le présent formulaire peut être rempli et signé par la personne entreprenant les activités visées par le permis, un représentant de l'entreprise menant ces activités ou encore un consultant ou un sous-traitant de ceux-ci si cette personne a obtenu l'autorisation écrite du demandeur. Dans ce cas, il faut joindre l'autorisation à la demande.

A. Nom et adresse du demandeur

Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental, de la direction ou du ministère	Téléphone
Nom et titre de la personne-ressource	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Courriel	

B. Personne directement responsable des activités visées par le permis (S'il y en a plusieurs, joindre une feuille.)

Même personne que (A) ci-dessus ou :

Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental, de la direction ou du ministère	Téléphone
---	-----------

Les renseignements sont recueillis, utilisés et communiqués en application de la partie 6 de la *Loi sur l'environnement* (LY 2002, ch. 76, art. 84) en vue de déterminer l'admissibilité à un permis pour émissions atmosphériques, pour déchets solides et pour déchets spéciaux, ainsi qu'à des fins de recherche, de compilation de statistiques et d'application de la *Loi*. Ils sont aussi recueillis en application de l'alinéa 15a)(i) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LY 2018, ch. 9), qui en autorise la communication. Pour en savoir plus, communiquer avec l'analyste, Accès à l'information et protection de la vie privée, ministère de l'Environnement, gouvernement du Yukon, C.P. 2701, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-471-0020; ou env.privacy@yukon.ca.

Nom et titre de la personne-ressource	Télécopieur
Adresse postale	Code postal
Courriel	
C. Emplacement du lieu d'exploitation (S'il y en a plusieurs, joindre une feuille.)	
Adresse municipale ou nom commun du lieu	
Désignation officielle (parcelle, bloc, plan, quadrilatère ou groupe)	
Coordonnées géographiques (centre du lieu d'exploitation – latitude et longitude, système UTM (préciser la zone) ou système Albers utilisé au Yukon)	
D. Numéro de permis	
Le demandeur est-il titulaire d'un autre permis délivré au titre de la <i>Loi sur l'environnement</i> pour ce site?	
<input type="checkbox"/> Oui. Numéro de permis : _____ <input type="checkbox"/> Non	
E. Les activités se dérouleront-elles sur des terres de la Couronne?	
<input type="checkbox"/> Oui Dans combien de concessions au total? _____	
Qui est le propriétaire enregistré des concessions? _____	
Sur quelles concessions le camp se trouve-t-il? _____	
<input type="checkbox"/> Non À qui appartient le terrain? _____	
Si le demandeur n'est pas propriétaire du terrain ou de la concession, il doit joindre à sa demande une lettre d'autorisation du propriétaire.	
F. Normalement, combien de personnes participant directement à l'aspect commercial du projet se trouveront sur place en même temps?	
Pour les activités auxquelles participent 10 personnes ou plus, contacter la Direction des programmes environnementaux afin d'obtenir le bon formulaire.	
G. Au maximum, combien de personnes participant directement à l'aspect commercial du projet se trouveront sur place en même temps?	
H. À quelles dates se déroulera le projet?	
I. Quelles activités seront entreprises sur le site? (Cocher toutes les réponses qui s'appliquent.) Si l'une des activités ne se trouve pas dans les choix, un autre formulaire pourrait être requis.	
Déchets solides	
<input type="checkbox"/> Brûlage de déchets solides sur place (remplir les parties 2.0 et 2.1)	
<input type="checkbox"/> Incinération de déchets solides sur place (remplir les parties 2.0 et 2.2)	
<input type="checkbox"/> Enfouissement des déchets solides sur place, y compris les cendres (remplir les parties 2.0 et 2.3)	
<input type="checkbox"/> Élimination des déchets produits par un abattoir par enfouissement ou compostage (remplir les parties 2.0 et 2.3)	
Le brûlage de déchets solides se fait dans une tranchée, une fosse de brûlage ou un baril, tandis que l'incinération est effectuée à l'aide d'un dispositif permettant de régler l'entrée d'air et la température de combustion.	

Déchets spéciaux (dangereux) (huiles usées, antigel usé, liquide pour freins usé, etc.)

- Production ou entreposage de déchets spéciaux (remplir la partie 3.0)
- Élimination des huiles usées sur place à l'aide d'un brûleur (remplir les parties 3.0 et 3.1)
- Transport de déchets spéciaux (remplir la partie 3.0 et joindre un plan d'intervention en cas de déversement)

J. Le projet a-t-il été évalué ou est-il en cours d'évaluation conformément à la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon (LÉESY)?

- Oui Numéro de projet LÉESY ou date à laquelle la demande sera soumise : _____
OU Numéro de permis d'utilisation des eaux : _____
- Non

Les demandes concernant les projets évalués conformément à la LÉESY seront examinées, puis gardées au dossier jusqu'à ce qu'une décision ait été rendue.

K. Documents à joindre

- Carte de l'emplacement du site
- Croquis du site indiquant l'emplacement prévu de ce qui suit :
- Installations de camp
 - Plans d'eau, habitations et routes les plus près et autres utilisations du sol adjacentes
 - Zones d'enfouissement, de brûlage ou d'incinération des déchets solides
 - Zones d'entreposage des déchets solides
 - Dispositifs de brûlage et d'incinération des huiles usées
 - Zones d'entreposage des déchets spéciaux
 - Zones d'entreposage du carburant

Le demandeur peut utiliser les croquis et les cartes de concessions minières joints à sa demande d'approbation d'utilisation des terres minières à condition que les endroits susmentionnés (le cas échéant) y figurent.

Partie 2.0 – Déchets solides**A. Quels types et quelles quantités de déchets solides seront produits ou traités sur place et qu'en fera-t-on?**

Une personne produit en moyenne 2 kg de déchets par jour.

Types de déchets solides	kg/jour	Transport hors site	Enfouissement	Brûlage	Incinération
Déchets alimentaires		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carton et papier		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plastique et emballages		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contenants et emballages recyclables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déchets de construction ou de démolition		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser) : <input style="width: 100px;" type="text"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quantité totale de déchets solides					

Si vous envisagez le transport des déchets hors site, sachez que les exploitants d'installations de déchets solides se réservent le droit de refuser les déchets provenant d'une autre localité.

B. Où et comment les déchets seront-ils entreposés avant d'être transportés, enfouis, brûlés ou incinérés? (Par exemple, les déchets alimentaires seront entreposés dans une remise en métal à 100 m de la cuisine; les débris de construction ou de démolition seront transportés directement au site d'enfouissement.)

C. Indiquer les mesures de sécurité ou de contrôle de la faune qui sont en place (affichage, clôture électrique, portails, etc.).

Cocher la case pour confirmer la présence de clôtures électriques autour des zones d'entreposage et d'élimination des déchets putrescibles ou des zones pouvant attirer les animaux.

Partie 2.1 – Brûlage à ciel ouvert des déchets solides

A. À quelle fréquence aura lieu le brûlage?

B. Expliquer comment seront brûlés les déchets solides (ex. tranchée, baril, autre récipient). Si la méthode varie selon le type de déchets, préciser chacune. Si on prévoit utiliser des accélérants, indiquer lesquels.

C. Comment les cendres de brûlage seront-elles éliminées?

- Transport vers une installation de traitement des déchets solides autorisée
 Enfouissement sur place (remplir la partie 2.3)
 Autre (préciser) : _____

Partie 2.2 – Incinération des déchets solides

Cocher la case pour confirmer que l'entrée d'air et la température de combustion peuvent être réglées.

A. À quelle fréquence les déchets seront-ils incinérés?

B. Fournir les renseignements suivants concernant l'incinérateur (si connus).

Fabricant	Marque et numéro de modèle	Année
-----------	----------------------------	-------

Si possible, joindre les caractéristiques techniques de l'incinérateur, accompagnées de schémas et de photos.

C. Comment les cendres d'incinération seront-elles éliminées?

- Transport vers une installation de traitement des déchets solides autorisée
 Enfouissement sur place (remplir la partie 2.3)
 Autre (préciser) : _____

Partie 2.3 – Enfouissement des déchets solides sur place

A. Confirmer la marge de recul par rapport au site d'enfouissement des déchets solides ou des cendres qui sera respectée.

- À 100 m de la laisse de crue des cours d'eau si la superficie de la cellule d'enfouissement est de 50 m² ou moins
 À 300 m de la laisse de crue des cours d'eau si la superficie de la cellule d'enfouissement est de plus de 50 m²
 À 300 m d'un puits d'eau potable
 À 100 m d'une zone instable
 Ailleurs que dans une zone inondable à récurrence de 100 ans

La fosse d'enfouissement des déchets solides ou des cendres d'incinération proposée sera-t-elle creusée dans le pergélisol?

Oui Non

Si oui : Y a-t-il d'autres endroits adaptés ne se trouvant pas dans une zone de pergélisol?

Oui Non

Une cellule d'enfouissement doit être exploitée et mise hors service conformément aux Exigences relatives aux décharges commerciales de la Direction de la protection et de l'évaluation environnementales (yukon.ca/fr/requirements-commercial-dumps).

B. Cocher pour confirmer que le fond de la fosse d'enfouissement des déchets solides ou des cendres d'incinération sera situé à au moins 3 mètres au-dessus de la nappe phréatique proche de la surface en période de crue. Un titulaire de permis doit aviser la Direction des programmes environnementaux de la construction de la fosse d'enfouissement, notamment préciser son emplacement et ses dimensions ainsi que la profondeur de la nappe phréatique.

C. Quels matériaux serviront à recouvrir les déchets enfouis et à quelle fréquence les déchets seront-ils recouverts?

D. Comment prévoit-on mettre la fosse d'enfouissement hors service lorsqu'elle sera pleine? Indiquer le type de matériaux utilisés pour couvrir les déchets enfouis et la quantité.

Partie 3.0 – Déchets spéciaux

A. Traitera-t-on des déchets spéciaux produits par des tiers?

- Oui : Remplir le formulaire pour une installation de gestion des déchets spéciaux.
 Non

B. Indiquer les types de déchets spéciaux qui seront produits sur place et la quantité produite chaque mois, et préciser s'ils seront éliminés ou traités sur place ou transportés ailleurs.

Types de déchets	Quantité produite par mois (indiquer les unités – ex. litres)	Transport hors site par le titulaire du permis	Transport hors site par une autre personne physique ou morale	Élimination ou traitement sur place
Huiles usées		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Batteries au plomb-acide usées		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Antigel usé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Solvants usés		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Carburant diesel usé		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Essence usée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser) :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Des renseignements vous seront demandés si vous comptez utiliser une autre méthode que l'incinération pour éliminer ou traiter les huiles usées.

Toute personne physique ou morale transportant des déchets spéciaux au Yukon doit être autorisée à le faire. Pour vérifier que l'autorisation a bien été obtenue, demander à voir une copie du permis ou vérifier auprès du ministère de l'Environnement.

C. Si des déchets spéciaux seront transportés par le demandeur, cocher pour confirmer qu'il existe un plan d'intervention en cas de déversement et le joindre à la demande. On peut se procurer auprès du ministère de l'Environnement un modèle de plan et une fiche d'information sur les mesures à prendre en cas de déversement.

D. Qui recevra les déchets spéciaux à l'installation d'élimination ou de traitement?

- Le demandeur
 Une autre personne physique ou morale

Toute personne physique ou morale recevant des déchets spéciaux doit être autorisée à le faire. Pour vérifier que l'autorisation a été obtenue, demander à voir une copie du permis ou vérifier auprès du ministère de l'Environnement.

E. Cocher pour confirmer que tous les déchets spéciaux seront entreposés à au moins 30 mètres de la laisse de crue naturelle des cours d'eau ou des plans d'eau.

Partie 3.1 – Incinération des huiles usées

A. Fournir les renseignements suivants concernant l'incinérateur (si connus).

Fabricant	Marque et numéro de modèle	Numéro CSA ou C-UL	Année

B. Cocher pour confirmer que l'équipement qui servira à brûler les huiles usées sera situé à au moins 30 mètres de la laisse de crue naturelle des cours d'eau ou des plans d'eau.

Si possible, joindre les caractéristiques techniques de l'incinérateur, accompagnées de schémas et de photos.

je, _____, déclare être le représentant autorisé
EN LETTRES DÉTACHÉES
de _____, et que, les renseignements fournis aux
PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE TITULAIRE DU PERMIS
présentes et dans les documents joints sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature du demandeur

Date

N^{bre} de pièces jointes

Liste de vérification (Pour s'assurer que la demande est complète.)

- Formulaire dûment rempli et signé
- Lettre du propriétaire du terrain autorisant les activités énumérées aux présentes (si le demandeur n'est pas le propriétaire)
- Croquis du site indiquant l'emplacement prévu de ce qui suit :
 - Installations de camp
 - Zones d'entreposage des déchets solides
 - Zones d'enfouissement, de brûlage ou d'incinération des déchets solides
 - Zones d'entreposage des déchets spéciaux
 - Dispositifs de brûlage ou d'incinération des huiles usées
 - Plans d'eau, habitations et routes les plus près et autres utilisations du sol adjacentes
- Plan d'intervention en cas de déversement, si les déchets spéciaux seront transportés hors du site par le demandeur
- En cas d'incinération d'huiles usées : caractéristiques techniques de l'incinérateur, accompagnées de schémas et de photos (si possible)
- En cas d'incinération de déchets solides : caractéristiques techniques de l'incinérateur, accompagnées de schémas et de photos (si possible)

Le formulaire de demande dûment rempli et signé doit être envoyé par la poste ou remis en main propre au bureau de la localité :

Direction de la protection et de l'évaluation environnementales
Ministère de l'Environnement, gouvernement du Yukon (10 Burns Road, Whitehorse)
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Pour en savoir plus :

Téléphone : 867-667-5683 ou 1-800-661-0408, poste 5683
Site Web : yukon.ca/fr/dechets-et-recyclage
Courriel : envprot@yukon.ca